



OFFRE D'EMPLOI N°

Agent recenseur (H/F)

Employeur : ville de TALMONT-SAINT-HILAIRE

Type d'emploi : contractuel

Temps de travail : horaires variables

Durée : 5 janvier au 21 février 2023 – à confirmer

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Cadres d'emploi : adjoint administratif (Catégorie C, filière administrative)

Poste à pourvoir le : 5 janvier 2023

Date limite de candidature : 30/10/2022

Service d'affectation : DIRECTION COORDINATION GÉNÉRALE – Pôle accueil, état-civil

Située sur le littoral vendéen, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire est un territoire riche et dynamique tourné vers l'histoire et vers l'océan. Ses sites incontournables – tels l'estuaire du Payré, le port de La Guittière ou le Château médiéval – font de Talmont-Saint-Hilaire une destination privilégiée des touristes. Son dynamisme est aussi celui de ses 8000 habitants qui font vivre cette ville tout au long de l'année.

Dans le cadre de la campagne de recensement de la commune prévue en 2023, la Ville de Talmont saint Hilaire recrute 20 agents recenseurs H/F.

MISSIONS :

Sous l'autorité de la responsable du pôle accueil, état-civil, vous êtes en charge du recensement de la population talmondaise.

A ce titre, vous collectez des données de recensement auprès de la population, sous format papier et numérique.

Vous effectuez au préalable une tournée de reconnaissance du secteur qui vous est attribué, ainsi que le dépôt de la communication portant sur le recensement des logements et des personnes.

Vous renseignez et aidez les administrés afin qu'ils complètent rigoureusement les bulletins papiers et numériques.

Vous référez de l'avancement de votre collecte à un agent coordonnateur, et vous lui transmettez les données collectées.

PROFIL RECHERCHÉ :

Vous avez le sens du contact, vous êtes à l'aise dans la communication écrite et orale.

Vous savez organiser votre travail de façon autonome. Vous êtes rigoureux et discret.

Une bonne connaissance du territoire talmondais serait fortement appréciée.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Lieu de travail : commune de Talmont-Saint-Hilaire.

Temps de travail variable (journée, soir, week-end).

Participation à 2 demies journées de formation avant la période de recensement.

Rémunération au bulletin et défraiement kilométrique.

Vous êtes disponible aux mois de janvier et février 2023 et vous recherchez un complément de retraite ou d'activité ?

Merci de nous adresser votre candidature à : rh@talmontsainthilaire.fr

Ou par courrier : Monsieur le Maire, 3 rue de l'hôtel de ville, 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

Pour plus d'information sur le poste, vous pouvez contacter Madame DESMAREST en qualité de responsable du pôle accueil, état-civil (mairie@talmontsainthilaire.fr / 02 51 90 60 42).

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.